

---

## La Cour d'Appel de Paris rejette la demande de sursis à exécution formulée par MI 29 concernant l'OPA lancée par SMA BTP

La Société de la Tour Eiffel prend acte de la décision rendue ce jour par la Cour d'Appel de Paris, qui a rejeté la demande de sursis à exécution déposée par MI29 concernant l'offre publique d'achat lancée par SMA BTP.

SMABTP est, désormais, en mesure de relever son offre, comme elle l'a annoncé le 2 avril 2014. Le Conseil d'administration de la Société de la Tour Eiffel, qui dans son avis initial sur l'offre de SMABTP avait appelé de ses vœux une amélioration des conditions financières de l'offre, se réunira à nouveau pour rendre son avis sur la surenchère lorsque celle-ci sera déposée.

### **A propos de la Société de la Tour Eiffel**

*Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, sa stratégie privilégie l'investissement dans des zones à fort potentiel et la fourniture d'immeubles neufs loués à des acteurs de premier plan. Son patrimoine au 31 décembre 2013 s'élève à 701 millions d'euros pour des actifs situés principalement en région parisienne.*

*Société de la Tour Eiffel est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) - Code ISIN : 0000036816 - Reuters : TEIF.PA - Bloomberg : EIFF.FP - Membre des indices IEIF Foncières, IEIF Immobilier France*

### **Contact Presse**

Jean-Philippe MOCCI

Capmot

Tél : +33 (0)1 71 16 19 13/+33 (0)6 71 91 18 83

[jpmocci@capmot.com](mailto:jpmocci@capmot.com)

[www.societetoureiffel.com](http://www.societetoureiffel.com)